

LILLE, LE 04/07/2022

**Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Appel à projets régional 2022 « Parents solos »

Contexte

En 2021, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des Hauts-de-France ont lancé l'appel à projets « Mamans solos » après avoir identifié la nécessité de soutenir les familles monoparentales en situation de précarité et d'isolement et ainsi leur permettre de sortir des espaces de vulnérabilité où elles sont sur-représentées.

Abondé à hauteur de 160 000 euros, cet appel à projets a été construit en lien étroit avec des femmes mères de familles monoparentales qui ont connu et/ou connaissent des situations de précarité. Réunies en groupe de travail par l'association Participation & Fraternité, elles ont ainsi travaillé à identifier leurs besoins et les freins auxquels elles doivent faire face pour en faire les axes prioritaires et critères de sélection de cette démarche

Dans ce cadre, vingt-huit projets ont été financés à travers la région des Hauts-de-France sur des thématiques allant de l'accompagnement à la parentalité à la relecture de son histoire personnelle en passant par l'insertion professionnelle.

Objectifs

En mars 2022, suivant leur volonté de faire de cet appel à projets une démarche participative, la DRDFE et le Commissaire à la lutte contre la pauvreté ont réuni les lauréats 2021 à l'occasion d'une journée collective pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et débiter les réflexions pour le second volet.

Les échanges ont ainsi permis d'identifier les objectifs prioritaires de l'appel à projets 2022 : favoriser l'**autonomie et l'émancipation** des parents en situation de famille monoparentale (mamans ou papas solos) à travers **une entraide et un accompagnement global** sur le plan social et professionnel.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

En effet, les discussions de l'année 2022 ont permis de réaffirmer une majorité de constats déjà ciblés en 2021. L'approfondissement du diagnostic des besoins du territoire avec les parents et les professionnels concernés a permis de rappeler le besoin de partenariats entre acteurs d'un même territoire.

Pour cela, en complément de toute action visant le bien-être des « parents solos », il est notamment ressorti les objectifs suivants :

- Créer des **réseaux d'entraide et d'échange** de bonnes pratiques entre pairs. Le but de ces réseaux est notamment de permettre aux parents de se retrouver pour mettre en commun leurs expériences, lutter contre la stigmatisation et se détendre collectivement afin de prendre un recul nécessaire à leur parentalité.
- Faciliter le recours à des solutions **d'accueil de la petite enfance**. Cette démarche pourra s'appuyer sur toutes les actions visant à faciliter l'accès des enfants les plus pauvres aux modes d'accueil formels, notamment dans le cadre des crèches à vocation d'insertion professionnelle ou des expérimentations soutenues par la stratégie pauvreté au titre de « l'accueil pour tous ».
- **Accompagner la parentalité**, en créant des espaces de partage entre pairs et avec des professionnels, avec une préoccupation particulière sur la place des pères dans l'éducation pour aborder la parentalité de manière complète.
- Promouvoir un **accompagnement individualisé** à la réinsertion et au projet professionnel. Cet accompagnement a pour but de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi en permettant de concilier vie de famille et vie professionnelle.
- Faciliter le recours à des **solutions de mobilité** et de désenclavement avec par exemple un recours aux solutions de mobilité solidaire développées dans le cadre des plates-formes de mobilité.

Qui peut déposer un dossier ?

Tous les porteurs de projets associatifs ainsi que les CCAS peuvent déposer un dossier, quelle que soit la taille de la structure. Sont notamment éligibles les groupes d'habitants constitués en association, les centres sociaux, les maisons de quartier.

Les porteurs de projets sont invités à penser leur projet dans un portage collectif, en partenariat avec les autres structures et acteurs du territoire. Ils sont également invités à penser leur projet en partenariat direct avec les bénéficiaires pour conserver l'essence participative de l'appel à projets.

En continuité avec le temps d'échange auquel les précédents lauréats ont été invités, des personnes concernées seront mobilisées pour participer à l'instruction, la sélection et l'évaluation des projets 2022. Les projets ayant bénéficié des crédits « mamans solos » en 2021 peuvent également candidater pour 2022 si le bilan de leur action fait apparaître des besoins complémentaires sur de nouvelles perspectives. Néanmoins, dans un souci d'équité, ils ne pourront pas faire partie du comité de sélection.

Calendrier

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Les dossiers seront à compléter sur demos-simplifiees.fr avant le 11/09/2022.

[Lien démarches simplifiées](#)

L’instruction des projets aura lieu en seconde partie du mois de septembre 2022.

Durant cette étape, les porteurs de projet pourront être sollicités pour des compléments d’information.

Les lauréats seront notifiés au mois d’octobre 2022.

Instruction

L’instruction et la sélection des projets sera effectuée conjointement par la DRDFE, le commissaire à la lutte contre la pauvreté et un « groupe ressource citoyen » constitué de parents en situation de vulnérabilité, groupe qui a notamment contribué à l’approfondissement des objectifs de l’appel à projets.

Engagement des porteurs de projet

Les porteurs de projet s’engagent à transmettre un rapport d’exécution du projet avant le 30 juin de l’année N+1. Ce rapport d’exécution contient notamment un bilan financier.

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s’adresser à :

Madame Laure Rolain – Chargée de mission / DRDFE

Mail : laure.rolain@hauts-de-france.gouv.fr

Tel : 03.20.30.59.25

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d’ouverture et modalités d’accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/